Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260226-2026_07-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/07

Date de convocation :
19 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 13

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 26 février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

Mme GUÉGAN Manon a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Subventions aux associations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-7,
VU la proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur les subventions et les cotisations communales.
CONSIDÉRANT les demandes formulées par les associations,

Lors de la commission finances, il a été proposé de verser une subvention en fonction des versements de l'année 2025. Ainsi, les sommes sont proposées ci-dessous et seront versées en fonction des demandes.

Pour les subventions au fil de l'eau, celle-ci sont traités jusqu'à la fin mai pour un versement courant juin. Les suivantes seront traitées l'année suivante.

2 subventions font l'objet d'une modification. La subvention du Souvenir Français passe de 530€ en 2025 à 300€ et la subvention de l'ACCA, à la suite d'un échange avec le président de l'association, passe à zéro.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :
- DE VALIDER les subventions suivantes :

	ATTRIBUTIONS 2025	DEMANDES 2026	ATTRIBUTIONS 2026
AMICALE DES PECHEURS RADENAC	475,00 €	-	475,00 €
F.N.A.C.A ANCIENS COMBATTANTS	350,00 €	-	350,00 €
LA VIGILANTE	1 000,00 €	1000	1 000,00 €
ASSOCIATION PLEIN AIR	150,00 €	-	150,00 €
COMITE DE SAINT-FIACRE			-
SOUVENIR Français	530,00 €		300,00 €
APEL ECOLE SAINT-LOUIS	1 740,00 €	2400	2 400,00 €
APEL ECOLE SAINT-LOUIS (voyages)	4 200,00 €		
PRÉVENTION ROUTIÈRE		-	
RESTOS DU CŒUR	50,00 €	4 bénéficiaires	50,00 €
ATES			
GEM L'HARMONIE			
PUPILLES SAPEURS POMPIERS	100,00 €		100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE			
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE		50	50,00 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260226-2026_07-DE

REVES DE CLOWN			
RBG			
HEMERA			
BANQUE ALIMENTAIRE	300,00 €	90	90,00 €
COMICE DU PAYS DE L'OUST ET DU LIÉ	325,50 €		325,50 €
ASSOCIATION CYCLO REGUINY	250,00 €	2 adhérents	250,00 €
TWIRLING CLUB GUÉGON			
LA TRUITE LOCMINOISE			
ASSO GYM DANSE BREVELAISE		4 adhérents	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER			
Cub de patinage Locminé			
Club de Karaté Moréac		3 adhérents	
Vaincre la mucoviscidose			
ECHANGE ET PARTAGE DEUIL			
ACCA de Radenac		700	0,00 €
AFM TÉLÉTHON			
Laryngectomisés et mutilés de la voix		0,3/hbt	
Comité de liaison du concours de la résistance et de la déportation du Morbihan		2500	
Cohérence			
E.M.S.S. (ENTENTE…)		108,4	
Asso vélo sans âge			
Fondation du patrimoine		200	
APEL transport piscine			
MFR Loudéac		1 élève	
Basket Club Moréac			
Judo club Val d'Oust			
			5 540,50 €
Autres	229,50 €		459,50 €
TOTAL	9 700,00 €		6 000,00 €

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)